

tées. Léon XIII sera très heureux de cette preuve non équivoque de filiale affection de votre part et de la part des diocésains de Montréal, et sa Sainteté ne manquera pas d'y voir comme une réponse à la sollicitude qu'Elle n'a cessé de témoigner au peuple canadien depuis vingt ans, mais particulièrement cette année par son action à la fois si prudente et si ferme dans la question des écoles de Manitoba.

Je remercie donc cordialement le clergé et les communautés religieuses de leur générosité, et je vous prie de vous faire, auprès des fidèles confiés à votre direction, l'interprète de ma reconnaissance pour leur large contribution à une œuvre si chère au cœur du Saint-Père. Dieu se réserve du reste de récompenser lui-même les aumônes versées entre les mains de son Vicaire sur la terre.

II

FÊTES SUPPRIMÉES

Afin de rendre uniforme, dans toute la province ecclésiastique de Montréal, la discipline relative aux dernières fêtes d'obligation supprimées par l'Indult du 28 janvier 1892, je déclare en vertu du même Indult que, désormais, les fidèles ne seront plus tenus d'assister à la sainte messe aucun de ces jours, savoir : à la fête de l'Annonciation, à celles du Très-Saint Sacrement et des saints apôtres Pierre et Paul. Vous les inviterez cependant à assister au saint sacrifice, s'ils le peuvent, et vous les informerez que ceux qui en seront empêchés auront à réciter cinq *Pater* et cinq *Ave*.

III

ÉCOLES PROTESTANTES

L'éducation chrétienne de l'enfance a de tout temps préoccupé les pasteurs des âmes.

Les exemples et les paroles d'un instituteur laissent, en effet, de profondes impressions, sur l'esprit et sur le cœur de ses